

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150924-2015_B448-DE
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B448

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Demande de subvention à l'ADEME pour la "Plateforme de la rénovation" du Pays d'Aix-en-Provence

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

FREGIAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

06_1_01

BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Robert CHARDON

Co-rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Environnement

**Objet : Demande de subvention à l'ADEME pour la « Plateforme de la rénovation » du
Pays d'Aix-en-Provence
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le dispositif « plateforme de la rénovation », service d'aide à la réhabilitation énergétique des logements privés, est en place sur le territoire du Pays d'Aix depuis 2014, L'ADEME accorde des subventions pour renforcer les services à la population rendus par les outils déjà en place. Ce rapport détaille la demande de subvention proposée par la Communauté du Pays d'Aix.

Exposé des motifs :

Par la délibération du Bureau communautaire 2014_B247 en date du 19 juin 2014, la CPA avait candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêts sur la rénovation énergétique des logements privés. Son dossier avait été retenu par l'ADEME et la Région, et dans ce cadre,

elle a bénéficié de subventions pour l'élaboration et la mise en place d'une plate-forme de la rénovation sur son territoire.

Au regard de cette initiative, l'ADEME propose de soutenir le Pays d'Aix sur ce projet, en prenant en compte l'évolution de son dispositif de subvention et d'appui des territoires pilotes, mobilisant jusqu'à 450.000 € sur 3 ans pour la mise en œuvre et le fonctionnement des plate-formes de la rénovation.

La CPA a d'ores et déjà commencé à structurer une offre d'accompagnement auprès des particuliers, notamment par le vote, en décembre 2014, des aides à la rénovation « éco-rénovez en Pays d'Aix » et un appui proposé par les Espaces info Energie pour aider ceux-ci dans leur projet. Par ailleurs, une plate-forme informatique a été testée pendant près d'un an.

Ce dispositif d'aide financière et de conseil doit cependant être accompagné d'outils structurants et opérationnels pour un véritable accompagnement des habitants tout au long de leur projet :

- un outil web mettant en relation l'offre et la demande, les ménages et les professionnels qualifiés, cet outil sera mutualisé entre un certain nombre de territoires de la région.

Alors que le développement de cet outil sera financé par l'ADEME et la Région PACA, il restera cependant à la charge des territoires, le développement des interfaces et modules spécifiques à notre territoire en s'appuyant sur nos propres outils, par exemple la campagne de communication « éco-rénovez » ou les aides financières en place ou les coûts d'adhésion et de maintenance du site.

Un budget estimé à 15.000 € par an apparaît nécessaire pour ces développements ;

- des actions de marketing et de communication pour diffuser les actions développées par la CPA. Sur la base des opérations lancées en 2015, il est possible de chiffrer les besoins en communication à hauteur de 40.000 € par an. Ces campagnes comporteront : des flyers, affiches, des annonces presses, des opérations sur le terrain dans les communes (balades thermographiques, opérations « Rénoquartier », une communication numérique géolocalisée et ciblée ;

- l'évaluation précise du dispositif afin de pouvoir le réajuster en cas de besoin, notamment par la réalisation d'enquêtes de satisfaction. Pour la réalisation des enquêtes et l'analyse des résultats, un budget de 10 000 € par an est à prévoir ;

- l'accompagnement spécifique de particuliers notamment dans le cadre de la lutte contre la précarité, par exemple, il ressort qu'il est nécessaire de proposer un appui renforcé par les opérateurs du PIG (Programme d'intérêt Général), pour les copropriétés dégradées et pour les candidats à l'auto réhabilitation accompagnée. Ces actions portées par la politique de l'Habitat peuvent faire l'objet d'une subvention : un budget de 30 000 € par an est envisagé.

Par ailleurs, les partenaires associatifs de la CPA, le CPIE du Pays d'Aix et l'Association Ecopolénergie, regroupés à partir de 2016 dans le cadre de la Maison de l'Energie, du Climat et de l'Habitat présenteront également des demandes de subvention à l'ADEME et à la Région dans ce cadre pour compléter l'offre de service de la Communauté du Pays d'Aix auprès des particuliers et des entreprises du territoire.

La participation de l'ADEME, dite forfaitaire est de 80 % sur chacun des postes décrits ci dessus.

Le plan de financement sur 3 ans est le suivant :

Actions	Dépenses pour 3 ans	Subvention sollicitée
Outil web, maintenance et adaptation	45 000 €	36000 €
Marketing, communication	120 000 €	96 000 €
Évaluation	30 000 €	24 000 €
Actions ciblées précarité	90 000 €	72 000 €
Total	285 000 €	228 000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Circulaire du 22 juillet 2013, relative à la territorialisation du plan de rénovation énergétique de l'habitat ;

VU la délibération n°2013_A052 du Conseil communautaire du 28 mars 2013 relative à l'adoption du Plan Climat ;

VU la délibération n°2013_B363 du Bureau communautaire du 18 juillet 2013 relative à la candidature de la Communauté du Pays d'Aix à l'appel à projet sur les innovations locales dans la rénovation énergétique ;

VU la délibération n°2013_B430 du Bureau communautaire du 26 septembre 2013 relative à la Réponse à l'appel à projet sur les innovations locales dans la rénovation énergétique ;

VU la délibération n° 2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de solliciter les participations financières des partenaires institutionnels ainsi que la réaffectation des participations financières déjà attribuées pour des opérations relevant des compétences de la Communauté ou de l'établissement ;

VU la délibération n°2014_B247 du Bureau communautaire du 19 juin 2014 relative à la demande de subvention à l'ADEME et à la Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur pour le dispositif d'accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés ;

VU l'avis de la Commission Environnement, développement durable et gestion des déchets en date du 8 septembre 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** des subventions auprès de l'ADEME pour la réalisation du programme d'action décrit ci-dessus, l'acquisition d'outils et de droits sur des supports informatiques, la communication, l'évaluation, les opérations pour la précarité énergétique pour un montant total de **228.000 €**.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

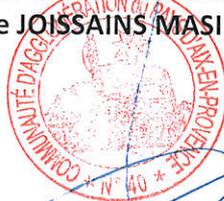
2015_B448

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Demande de subvention à l'ADEME pour la "Plateforme de la rénovation" du Pays d'Aix-en-Provence

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



29 SEP. 2015